



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Le programme des énergies renouvelables de l'UE serait-il illégal?

Recours juridique accepté par la Cour de justice de l'UE

La Cour de justice de l'Union européenne a accepté d'instruire le recours présenté par la Plateforme européenne contre l'éolien industriel (EPAW) (1). Le jugement devrait être prononcé d'ici 12 – 18 mois. Les 608 associations qui composent la plateforme se félicitent de ce qui est une première victoire dans leur lutte pour mettre la Commission européenne devant ses responsabilités au vu des résultats catastrophiques de sa politique énergétique. Les droits des citoyens européens ont été bafoués, se plaint EPAW, et maintenant justice va être faite.

La Commission n'a pas fait faire d'études techniques pour calculer combien de tonnes de combustibles fossiles vont être **réellement** économisées par les centaines de milliers d'éoliennes qu'elle veut imposer aux populations rurales, aux oiseaux, aux chauves-souris, aux dauphins etc. "De fait, plusieurs ingénieurs indépendants ont estimé qu'aucune économie ne sera réalisée (2), de sorte que les victimes ont vraiment tous les droits pour exiger réparation," explique Mark Duchamp, le conservateur qui dirige EPAW.

La Convention d'Aarhus (3) exige que les programmes qui auront une incidence sur l'environnement soient élaborés avec la participation du public, et ceci **de façon transparente**. Cela signifie que les Européens auraient dû être pleinement informés des avantages du programme d'énergies renouvelables de l'UE, ainsi que de ses coûts et de ses impacts indésirables. "Au lieu de cela", affirme Duchamp, "la Commission s'est bornée à répéter mot pour mot les messages de marketing de l'industrie éolienne sans jamais en vérifier l'exactitude."

Par exemple, la politique éolienne de Bruxelles est fondée sur l'idée que toute électricité produite par des éoliennes permettrait d'économiser la quantité de combustibles fossiles qui serait nécessaire pour produire cette électricité par des moyens conventionnels. "Cette affirmation erronée, promue par l'industrie éolienne, a été adoptée par la Commission européenne sans la diligence requise", accuse Duchamp. "Si la Commission avait fait son devoir, elle aurait découvert que les centrales à combustibles fossiles, contraintes à de fréquents changements de régime pour équilibrer la production erratique des parcs éoliens, brûlent davantage de carburant, comme le ferait une voiture passant de l'autoroute à la circulation en ville. **Or il faut construire des centrales à gaz et à charbon pour stabiliser la production des éoliennes.** Et si vous ajoutez tous les autres facteurs que la Commission n'a pas considérés (nouvelles lignes à haute tension etc.), **au bout du compte les éoliennes ne réalisent aucune économie de CO2.** Certains ingénieurs suggèrent même que le résultat final pourrait être une augmentation de la consommation de combustibles fossiles." (2)

Cet aspect du recours d'EPAW à la Cour de justice montre combien l'action entreprise par cette organisation pourrait être importante pour l'avenir de l'Europe. "Si les éoliennes ne contribuent pas à réduire notre consommation de combustibles fossiles, **alors elles n'ont aucune raison d'être et doivent être supprimées**", conclut le conservationniste. "En effet, les dommages collatéraux qu'elles provoquent ne sont pas tolérables: santé des riverains affectée, massacres d'oiseaux et de chauves-souris, pollution sonore sous-marine qui désoriente les cétacés, subventions milliardaires qui alimentent la croissance de la dette publique, factures d'électricité en hausse rapide, **délocalisations** qui en résultent, destruction massive d'emplois, etc. (4). Ces aspects du programme de l'UE n'ont pas été évalués eux non plus, et en tout cas n'ont pas été communiqués au public d'une manière transparente. Il s'agit d'une violation grave de la législation Aarhus, et nous pensons que la Cour de justice annulera l'extension du programme des énergies renouvelables au-delà de l'année 2020, ce qui ne manquera pas de remettre en question la légalité et le bien fondé du programme actuel."

Contacts:

Mark Duchamp +34 693 643 736

Directeur Général d'EPAW

www.epaw.org

save.the.eagles@gmail.com

Références:

(1) - Numéro de l'affaire: T-168/13, accepté par le Greffe de la Cour:

[http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/compliance/C2012-](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/compliance/C2012-68/Communication_with_Communicant/frComm_AddInfo22Mar13/2_EPAW_to_CJEU_2013_final_APPLICATION.pdf)

[68/Communication_with_Communicant/frComm_AddInfo22Mar13/2 EPAW to CJEU 2013 final APPLICATION.pdf](http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/compliance/C2012-68/Communication_with_Communicant/frComm_AddInfo22Mar13/2_EPAW_to_CJEU_2013_final_APPLICATION.pdf)

(2) - <http://epaw.org/documents.php?> cliquez sur "le problème du backup" dans la marge de droite.

(3) - <http://www.unece.org/fileadmin/DAM/env/pp/acig.pdf>

(4) - <http://epaw.org/documents.php?> voir les études, etc. classées par sujet dans la marge de droite.

La Plateforme européenne contre l'Éolien industriel (EPAW) regroupe 608 associations de victimes présentes ou futures des éoliennes de 24 pays.